

Quel est notre statut fiscal.

Par Noustrois, le 20/04/2022 à 16:40

Bonjour à tous.

La situation du couple :

Madame bis, bien divorcée.

Monsieur, toujours marié sous régime de communauté avec Madame ex

- demande de divorce (rupture du lien conjugal) en 2007
- autorisation de quitter le domicile par jugement
- installation chez Madame bis
- fin 2009, après 2 ans de séparation, abandon de la procédure de divorce (pour mettre fin à une guerre d'usure, contre droit à habiter où il veut, sans séparation légale)
- "Madame ex" toujours épouse légale habite la maison de la communauté (gratuitement)

Mon questionnement:

Bien que Monsieur soit déclaré résident à mon adresse, depuis maintenant 15 ans, nous faisons, chacun des trois, nos déclarations fiscales séparées. Ce qui me convient parfaitement, nos revenus et nos héritiers restant bien distincts.

Est-ce correct? Sommes nous en infraction?

Quelle règle, loi, décret pourrais je faire valoir si le fisc contestait ?

Merci d'avance.

Par Marck.ESP, le 20/04/2022 à 17:00

Bonjour

C'est bien ainsi.

Couple séparé officiellement, 2 déclarations + vous =3.

Par Noustrois, le 20/04/2022 à 17:12

Merci beaucoup.

Existet'il un texte précisant la chose ?

Par Marck.ESP, le 20/04/2022 à 18:40

Confirmation sur le site des impôts

https://www.impots.gouv.fr/particulier/que